

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 septembre 2025

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Représentés : Régis DUCHAMP, Marie-Odile LAFFONT, Christian TOMAS

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

1-Le relevé de décisions du conseil municipal du 27 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2.- Création d'un emploi permanent à temps non complet (poste entretien nouvelle école publique/aide cantine)

Suite à divers mouvements du personnel assurant l'entretien de l'école publique et aidant à la cantine, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps non complet pour exercer les mêmes fonctions, soit le ménage de la nouvelle école publique et l'aide à la cantine.

Cet emploi correspondra au grade d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire annualisée de 21,15h/35 h.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 6° du code général de la Fonction Publique.

Le contrat sera sous la forme d'un CDD pour une durée maximale de trois ans. Il pourra être renouvelé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Une déclaration de vacance et la publicité du poste créé sera faite sur Emploi Territorial.

La nomination sur le poste est prévue au 1^{er} novembre 2025.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, valide cette proposition et décide la création d'un emploi permanent à temps non complet, ouvert aux agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 6° du code général de la fonction publique, d'une durée hebdomadaire annualisée de 21.15h/35h, sur le poste d'entretien de la nouvelle école publique/aide cantine.

3.-Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet d'un agent (Poste entretien bâtiments-salles/cantine)

Actuellement l'agent occupant le poste d'aide à la cantine pour une durée hebdomadaire annualisée de 14,42h/35 h, se voit attribuer en heures complémentaires des tâches de ménage des bâtiments et salles communales.

Monsieur le Maire propose d'intégrer ces heures pérennes dans son poste de travail et propose de modifier la durée hebdomadaire de son emploi en augmentant son nombre d'heures annualisées à 23,70 h / 35H.

Pour cette modification (augmentation supérieure à 10% de la durée de travail de l'emploi initial), une saisine du Comité Social Territorial (CST) aura lieu pour avis lors de sa prochaine réunion du 11 décembre 2025.

Cette modification prendra effet au 1er janvier 2026.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet d'un agent (poste entretien bâtiments-salles/cantine) en augmentant son nombre d'heures annualisées à 23,70 h / 35H.

4.- Demande de subventions pour la vidéoprotection

Suite à la délibération du 21 juin 2024 pour l'installation de caméras de vidéoprotection, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département. Pour rappel le devis s'élève à 64 776 € TTC et les subventions attendues sont de 80% sur le prix HT de 53 980 €.

Le conseil, par 13 voix pour et une abstention, donne son accord pour déposer les demandes de subventions.

5.- Reconduction de la convention frelons asiatiques

Monsieur le Maire propose la reconduction de la convention signée avec Monsieur Moins pour la destruction des nids de frelons asiatiques dans les mêmes conditions que l'année précédente : soit une prise en charge financière par la commune sur la base d'un tarif par nid de frelons traité compris entre 70 € à 100 € selon la taille et la localisation et pour un coût maximum de 1000 € par an.

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2024 la dépense de la Mairie a été de 420 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la reconduction de cette convention pour 2026.

6.-Demande d'un particulier pour utiliser la parcelle AD 203 rue du Garail

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande par courrier du 3 août 2025 de Monsieur Francis STRITT qui sollicite l'autorisation d'entretenir la parcelle AD 203 rue du Garail, propriété privée de la commune, pour en faire un potager.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec Monsieur STRITT précisant les conditions d'utilisation de cette parcelle.

Le conseil, par 13 voix pour et une abstention, autorise l'utilisation de la parcelle AD 203 par M. STRITT pour en faire un potager et autorise M. le Maire à signer une convention.

7.- Evolution de la composition du comité syndical du SICTOMSED

Suite aux nouvelles adhésions de quinze communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au SICTOMSED, ayant entraîné une modification des statuts, la composition du comité syndical du SICTOMSED va être modifiée. Au lieu de 2 délégués titulaires par commune, le syndicat a décidé d'établir le nombre de délégués à 1 titulaire et 1 suppléant par commune.

Monsieur Renée COSTE se propose d'être délégué titulaire et Madame Cécile DEBARD d'être déléguée suppléante.

Cette représentation des délégués sera effective au comité syndical du SICTOMSED à partir du 1er janvier 2026.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, accepte ces deux candidatures.

8.- Modification des statuts de Val Eyrieux

Monsieur le Maire propose d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes Val'Eyrieux dont le but est de :

- Indiquer que la répartition des sièges des communes membres est fixée par un arrêté préfectoral spécifique.
- Acter la dissolution du CIAS de Val'Eyrieux à compter du 1^{er} janvier 2026
- Intégrer la compétence « création et gestion d'un Bus France Services Itinérant »

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la modification des statuts de Val'Eyrieux.

9.- Sinistre de Monsieur Dominique LOYER

Monsieur Dominique LOYER a prévenu la Mairie d'avoir endommagé un potelet sur la Place du village lors d'un déplacement avec son véhicule. Il s'engage à régler le coût du remplacement du potelet qui s'élève à 99,17 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour accepter ce règlement.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, autorise M. le Maire à engager les démarches de recouvrement de cette somme.

10.- Subventions exceptionnelles aux associations

- Les « Amis de Rochebonne » ont sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle de 2000 € pour la réparation du donjon du château de Rochebonne. L'association a obtenu des subventions de divers organismes pour un montant 42 000 € sur un coût total des travaux de 67 880 €.

Monsieur le Maire propose de participer à la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association « Les Amis de Rochebonne ».

- L'Association des donneurs de sang qui présente un bilan négatif de ses activités, sollicite une subvention pour l'aider à équilibrer son budget.

Cette association étant d'intérêt général, Monsieur le Maire propose au conseil d'apporter une aide de 200 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association des donneurs de sang.

- Le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un four. Cette demande ne peut être prise en compte du fait qu'il s'agit d'un investissement et que seules les demandes concernant du fonctionnement sont subventionnables.

- L'A.P.E.L de l'école privée Saint Joseph a demandé une subvention exceptionnelle pour des cours de théâtre qui ont été en partie réalisés. La demande est rejetée car les subventions doivent être demandées en amont de la réalisation de l'évènement.

11.- Communications

-Un dossier a été envoyé pour l'attribution d'un barnum offert par la Région. Cette demande est en attente du vote des élus régionaux.

12.-Questions diverses

Une nouvelle rencontre est attendue avec les services de l'Etat qui élaborent le nouveau PPRI (Plan Prévention Risques Inondations) pour diverses remarques à leur communiquer.

Fin de séance à 19 h 10